

# MÉMOIRE

BAPE  
Hydrocarbures

Francine Bélanger  
Citoyenne de Sept-Îles

18-11-2015

## Les hydrocarbures

Après avoir lu des articles au sujet des hydrocarbures, feuilleté certains rapports et vu des reportages qui traitent de ce sujet, j'en conclus que certains de nos dirigeants semblent manquer d'imagination concernant le développement économique. Continuer à utiliser les énergies fossiles (pétrole, gaz de schiste, gaz naturel, charbon, sables bitumineux), ça nous mène à la catastrophe climatique. Ils persistent à faire des mégaprojets dans ce domaine là, plutôt que de chercher de nouveaux chemins, de nouvelles avenues économiques (ex. Électrification des transports, biomasse, etc.).

Plutôt que de faire des milliers de trous qui descendent à 1 km et plus sous terre, et qui risquent de contaminer l'eau potable, utiliser les déchets qui existent déjà dans les dépotoirs pour le méthane, recycler les plastiques et les matières organiques seraient moins coûteux et plus payant à long terme. Ces ressources-là ne sont pas enterrées à 1 km en dessous du sol, alors pourquoi nous ne les utilisons pas puisqu'elles sont accessibles ?

Le pétrole dans le futur, ce ne sera pas du tout une ressource stratégique, parce que le carbone des combustibles fossiles doit rester sous terre, pour éviter que le réchauffement climatique dérape.

Malgré les réticences des multinationales et des bâtisseurs d'empires financiers, tôt ou tard, le pétrole ne vaudra plus rien parce que la survie de l'Humanité est en danger. Elle dépend de la non-utilisation du pétrole et des énergies fossiles.

D'après Naomi Klein, auteure du livre « Capitalisme et changement climatique, Tout peut changer », les réserves que les grandes sociétés pétrolières garantissent à leurs actionnaires sont plusieurs fois supérieures au seuil critique pour éviter un dérapage du climat. À la page 175, de son livre, elle écrit :

*« Du point de vue d'une société pétrolière ou gazière, exploiter ces réserves de combustible à haut risque n'est pas un choix, mais une responsabilité fiduciaire envers des actionnaires, qui, chaque année, exigent de toucher les mêmes dividendes astronomiques que l'année précédente. Si cette obligation continue d'être remplie, on peut être pratiquement assuré que la planète finira par cuire. »*

Paragraphe suivant :

*« Et il ne s'agit pas d'une hyperbole. Dans le cadre d'une recherche pionnière menée en 2011, le groupe de recherche londonien Carbon Tracker Initiative a additionné toutes les réserves réclamées par l'ensemble des sociétés du secteur des combustibles fossiles, privées comme publiques. Les chercheurs ont constaté que la combustion du pétrole, du gaz naturel et du charbon déjà revendiqués par ces acteurs (des dépôts inscrits dans leurs registres comptables qui font déjà gagner de l'argent à leurs actionnaires) émettait 2795 milliards de tonnes de dioxyde de carbone. Or, on connaît approximativement la quantité maximale de CO<sub>2</sub> que pourrait absorber l'atmosphère d'ici 2050 pour que l'objectif des 2<sup>o</sup> ait encore de bonnes chances (environ 80%) d'être respecté, soit 565 gigatonnes de 2011 à 2049. « Ces chiffres sont frappants : 2795, c'est près de 5 fois 565 ! souligne Bill McKibben. Leurs implications sautent aux yeux. Ce que l'industrie*

*affirme, dans ses requêtes à la Securities and Exchange Commission (SEC, autorité des marchés financiers américaine) ou dans ses engagements envers les actionnaires, c'est qu'elle entend faire brûler cinq fois plus de combustibles fossiles que ce que l'atmosphère de la planète peut absorber. »*

L'assurance de notre autonomie passe inévitablement par : L'air, l'eau et le sol. C'est ce qui procure l'alimentation et les ressources renouvelables.

Malgré ces avertissements-là, on ne change pas notre façon de concevoir l'économie. L'eau et un environnement propre et naturel, c'est ça qui va être des ressources précieuses dans le futur. Sacrifier la nature pour une ressource qui n'a pas d'avenir parce qu'elle est incompatible avec la survie de l'Humanité est une mauvaise décision d'affaire.

Plus tard, toujours à la page 176, dernier paragraphe, la même auteure affirme :

*« Au Canada, les sociétés ne sont pas tenues de divulguer les sommes qu'elles consacrent au lobbying, mais le dénombrement de leurs communications avec les titulaires de charges publiques est rendu public. Selon un rapport publié en 2012, à elle seule, une association industrielle, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), a eu 536 échanges avec des représentants du gouvernement fédéral entre 2008 et 2012, tandis que TransCanada, l'entreprise qui promeut le projet d'oléoduc Keystone XL, a procédé à 279 communications. En revanche, le Réseau action climat, la plus grande coalition canadienne à réclamer une réduction des émissions, n'a eu que six échanges du genre au cours de la même période. »*

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Comment pouvons-nous trouver des solutions communes au changement climatique lorsque le lobbying marche main dans la main avec notre gouvernement ? Comment se fait-il que nous, comme citoyens, payeurs de taxes et victimes de ces changements, pourrions-nous faire changer la vapeur de cette « infidélité » de la part de notre gouvernement envers ses propres citoyens ?

Dans le rapport de GÉNIVAR, p.20, on propose de prendre en compte les 16 principes du développement durable dans l'EES , que voici :

*« Principe 1 – Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.*

*Principe 2 – Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.*

*Principe 3 – Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.*

*Principe 4 – Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.*

*Principe 5 – Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.*

*Principe 6 – Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.*

*Principe 7 – Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.*

*Principe 8 – Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.*

*Principe 9 – Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.*

*Principe 10 – Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.*

*Principe 11 – Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et des savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.*

*Principe 12 – Préservation de la biodiversité : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.*

*Principe 13 – Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.*

*Principe 14 – Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l’adoption d’une approche d’éco efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l’utilisation des ressources.*

*Principe 15 – Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l’environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l’environnement et de la lutte contre celles-ci.*

*Principe 16 – Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l’ensemble des coûts qu’ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu’à leur consommation et leur disposition finale. »*

C'est certain que les industries pétrolières et gazières ont beau avoir la volonté de respecter ces principes, mais dans la réalité, c'est encore exactement le contraire qui se produit. À la page 335, du livre de Naomie Klein, *Tout peut changer*, celle-ci rapporte que le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, faisait déjà état, à cet époque, du besoin de protection de l'environnement :

*« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »*

Dans le Rapport d'études de GÉNIVAR (Septembre 2013) : Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) – pages 15- 16, on dit ceci :

*« L'analyse de la documentation disponible, dont notamment le rapport du Comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques, celui du BAPE sur le même sujet, les comptes rendus des sessions informatives produits par le MRNF et la revue de presse, a permis de recenser plusieurs préoccupations marquantes exprimées par près d'une quarantaine d'intervenants institutionnels et non gouvernementaux directement concernés par la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Les principaux thèmes des préoccupations exprimées sont :*

- les retombées économiques; la protection des mammifères marins et de la biodiversité; les conflits d'usages et les effets cumulatifs transfrontaliers; les incertitudes scientifiques et techniques.*

*... Et plus loins, on mentionne : « Les principales conclusions du Forum*

*« Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » ont été que : les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques de l'économie des communautés côtières; le golfe du Saint-Laurent forme un écosystème unique; le golfe du Saint-Laurent est partagé entre plusieurs provinces, nécessitant ainsi un niveau élevé de collaboration; beaucoup d'inconnus demeurent relativement aux effets de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin; il incombe à tous les paliers de gouvernements de protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, de garantir la transparence et la diffusion de l'information et de définir les mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin. »*

Dans le domaine de l'exploration, de l'extraction et de l'exploitation des ressources naturelles, le risque n'est jamais nul. S'il faut prendre des chances avec l'environnement, pouvons-nous calculer, avec précision, les risques que ces activités ont sur l'environnement ? Pouvons-nous ensuite, collectivement et en toute transparence, choisir quels seront les risques que nous voulons assumer comme société ? S'il n'y a pas de consensus dans la population, et si nous ne pouvons pas assumer l'entière responsabilité de tous les risques associés à l'activité en question, alors pourquoi aller dans cette direction ? À mon avis, nous devons en subir les conséquences environnementales désastreuses.

Dans le Journal Le Devoir des derniers jours, on mentionne qu'il y a un manque d'études publiées. Puisque nous n'avons pas toutes les informations pour se faire une idée des projets et des conséquences environnementales, nous ne sommes pas prêts pour le moment à ces activités, car les études ne sont pas toutes réalisées et disponibles. Ce qui équivaut à un manque de transparence.

Et dans le livre de Mme. Klein, à la page 335, on lit qu'en 1936, M. Harol ICKES, secrétaire à l'Intérieur des États-Unis à affirmé : « Dans le secteur pétrolier, les gens honnêtes sont si rares qu'on pourrait en faire des pièces de musée. » Est-ce que tout à changer aujourd'hui ou plus ça change et plus c'est pareil ?

En conclusion, selon moi, les bons arguments se trouvent dans le reportage de Découverte sur le Pétrole, le rêve et l'illusion, dans ceux qui ont traité ce sujet dans RDI économie cet automne, dans le journal Le Devoir et dans le livre de Naomi Klein, « Capitalisme et changement climatique, Tout peut changer ».

Merci d'avoir pris le temps de lire ce texte.

## **Références :**

1. Émission Découverte animée par M. Charles Tissère :  
Pétrole, le rêve et l'illusion. 2014. Youtube.

Île Anticosti : Près de 6000 puits- Impacts considérables sur l'eau, la faune, le tourisme (Chasse au chevreuil). Les forages descendent jusqu'à 2km et demi sous terre.

2. RDI Économie durant l'automne 2015 :

Un spécialiste mentionne que les réserves utilisables dans le gisement sur l'Île Anticosti sont grandement sur-estimées et non-rentables.

3. Journal Le Devoir des derniers jours

4. Naomi Klein : Tout peut changer : Capitalisme et changement climatique. 596 pages.

5. Rapport d'études de GÉNIVAR (Septembre 2013) : Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) – pages 15- 16.

p.20

1.4.5 Principes de développement durable

« Le gouvernement du Québec a adopté, en avril 2006, la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Tel que le prévoit l'article 1, les mesures prévues par cette loi « concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration ».

La Loi sur le développement durable s'appuie sur 16 principes qui sont pris en compte dans la réalisation de l'EES2.

Francine Bélanger  
Citoyenne de Sept-Îles

***Fin du document***